

Le recours déposé contre la réouverture de la ligne ferroviaire Oloron-Bedous a été rejeté

Publié le 19/06/2014 à 17h03 , modifié le 19/06/2014 à 17h22 par [J. T.](#)

Le recours déposé par l'association contre la réouverture de la ligne a été rejeté par le tribunal administratif de Toulouse



Les travaux de la première tranche avaient été validés © *Photo Guillaume Bonnaud*

Le [recours déposé par le Croc](#) (Contre la réouverture Oloron-Canfranc) qui s'oppose à la déclaration d'utilité publique de la réhabilitation de la voie ferrée Oloron-Bedous, **a été examiné par le tribunal administratif de Toulouse, en référé, et a été rejeté.**

"Une grande satisfaction", pour le président du Conseil régional d'Aquitaine, Alain Rousset, qui y voit le **résultat de la "persévérance de la Région à rouvrir la ligne Oloron-Canfranc [en commençant par ce tronçon](#)** et en poursuivant par les différentes procédures pour aller jusqu'à Canfranc."

"C'est une satisfaction pour plusieurs raisons : **sur le plan environnemental**, pour offrir des services alternatifs à la voiture et demain, [aux camions qui empoisonnent la vallée](#) ; sur le plan de la sauvegarde du patrimoine, il était temps de remettre cette ligne si majestueuse, unique en Europe avec ses nombreux ouvrages d'art ; et sur le plan économique pour l'accessibilité de cette vallée. **C'est un acte fort de renaissance qui va redonner vie à la vallée d'Aspe**", conclut-il avant de remercier le Creloc, la Sepanso et les associations qui ont accompagné la démarche de la Région, qui porte le projet.

"On a parlé de « serpent de mer » à propos de ce chantier, mais la parole est tenue, le conseil régional d'Aquitaine le fait".

Du côté des opposants, Georges Manaut, président du Croc, voit dans cette décision "**qui va à l'encontre de l'avis défavorable unanime des commissaires enquêteurs** et qui est à contresens du consensus qui considère que ce projet est dépourvu d'intérêt économique ou environnemental, une autorisation donnée aux décideurs politiques **de chiffonner 121 millions d'euros d'argent public**. Pour transporter en train jusqu'à Bedous les deux passagers véhiculés aujourd'hui en autobus".

L'association qu'il a fondée se réserve la possibilité de faire appel après avoir consulté ses juristes. Par ailleurs, la Région, Réseau ferré de France, la Sepanso, la FNAUT et le Creloc **ont réclamé plusieurs milliers d'euros à son association en dédommagement**, mais Georges Manaut ne savait pas à ce jour si ces demandes avaient été acceptées. Sur le terrain, rien ne s'oppose à ce que les travaux démarrent dès l'automne, travaux qui pourraient durer plus d'un an et demi.